

# HSSN info



Bulletin N°11 - JANVIER 2018



Rue des Charbonnages 95  
4420 Saint-Nicolas  
Tél. 04 224 77 77 • Fax 04 226 22 97  
[www.hssn.be](http://www.hssn.be)

Société de logements de service public  
agrée par la S.W.L. sous le n°6190  
N° entreprise : 0403.978.670

# Le mot du Président

Aux noms du Conseil d'Administration et du personnel, je vous présente tous mes vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année. Au fil de cette brochure, nous vous présentons notre projet de construction de 8 logements sociaux « basse énergie » avenue des Marronniers. Le dossier principal est axé sur les conflits de voisinage et vous donnera quelques pistes à suivre.

Nous abordons aussi :

- le CCLP, ses réalisations et les élections 2018 ;
- nos dernières activités,
- quelques nouveautés...

Enfin, nous rendons un dernier hommage à notre cher collègue Alain THIELENS qui nous a quitté bien trop tôt.

Meilleurs vœux et bonne lecture,  
Birol COKGEZEN



## Sommaire

### EDITO

P. 3

### ENTRE NOUS

- Les ateliers des astucieuses P. 4 - 5
- Comité consultatif des Locataires et Propriétaires de logements sociaux P. 6 - 7

### DOSSIER

- Les conflits de voisinage P. 8 - 11
- La Justice de Paix P. 12

### ENTRE NOUS

- Alain Thielens P. 13

### EN PARALLELE

- Devenir membre du CCLP P. 14

Voici notre projet de construction de 8 logements sociaux « basse énergie » :

**Lieu** : avenue des Marronniers

**Maître de l'ouvrage** : Les Habitations Sociales de Saint-Nicolas

**Architectes** : Plan B & Yves Delincé

**Entrepreneur** : Thomas & Piron rénovation SA

## Nature du projet :

Le projet consiste en la création de 8 logements neufs. Ceux-ci remplaceront 12 maisons qui ont dû être démolies car elles présentaient d'importantes fissures en raison du mauvais terrain.

4 maisons 3 chambres et 4 appartements 2 et 3 chambres dont 2 adaptés pour des personnes à mobilité réduite sont programmées.

Nous en profitons également pour réaménager l'espace en créant une plaine de jeux pour enfants (4-12ans).

Cet espace spécifique répond à un besoin de la population du quartier, idéalement situé entre l'AGORA SPORT et l'école Van Belle, ce projet permet de rétablir les liaisons pédestres ainsi que d'accueillir une structure étudiée pour les enfants de cette tranche d'âge et inexistante dans ce quartier.

Le début du chantier est prévu pour le mois de février 2018.

Montant estimé du projet : 1.297.000,00 €

Subsides obtenus de la région : 810.500,00 €





## Les ateliers des astucieuses

Les Ateliers des Astucieuses se veulent être des moments d'échange et de rencontre entre nos locataires. Les bons plans et la débrouillardise sont au centre des activités proposées. En cette fin d'année, l'atelier portait sur la conception d'un menu de fête, sa préparation et sa dégustation ! ... Rire et bonne humeur furent au rendez-vous lors de cette première édition !

**Pour les recettes, n'hésitez pas à les consulter sur notre site :**  
[www.hssn.be/je-loue-un-logement-social/service-social/atelier-des-astucieuses/atelier-culinaire/](http://www.hssn.be/je-loue-un-logement-social/service-social/atelier-des-astucieuses/atelier-culinaire/)



## Les prochains Ateliers des Astucieuses



**Atelier bricolage**  
**22 FÉVRIER 2018 À 9 HEURES**



**Atelier plomberie-entretien**  
**23 MARS 2018 À 9 HEURES**

Clouer, fixer, visser, poncer, retaper...  
Venez apprendre à bricoler par vous-même !

- **Des cours théoriques**

Parce que nous voulons vous aider à comprendre vos installations, tous nos cours commencent par une introduction théorique.

- **Des exercices pratiques**

A chaque cours, nous prévoyons des exercices pratiques qui simulent des situations problématiques du quotidien.

- **Pour hommes et femmes**

Les ateliers sont ouverts à tous : toute personne désireuse d'apprendre à se débrouiller par elle-même.

### Intéressé(e)s ?

Contact : 04 224 77 70 ou par mail : [social@hssn.be](mailto:social@hssn.be)



# Merci le CCLP

■ Comité consultatif des Locataires et Propriétaires ■  
de logements sociaux !

## Un don généreux

Grâce à un don généreux de la part des membres du comité, le service social a investi dans l'acquisition de jolis jouets à mettre sous le pied du sapin, mais aussi dans le ravitaillement de la bibliothèque « enfant » de la salle d'attente. Gageons que les chérubins demeurent aussi sages l'année prochaine !





## Fête de fin d'année au Malaise

Les habitants des buildings de la rue Malaise n°1, 3 et 5 ont organisé leurs propres festivités, au sein des communs de l'immeuble n°1. Avec l'appui du CCLP, joie, partage et bonne humeur étaient au rendez-vous pour célébrer Saint-Nicolas et Père Noël !



## Dossier : les conflits de voisinage



### ***L'évolution de la vie sociale au sein des quartiers***

Les individus sont membres d'une même société, sans toujours en avoir conscience...

Au travers des époques, et suite aux différentes crises sociales et économiques, les mentalités et les comportements des uns et des autres ont évolué. En effet, les personnes partagent de moins en moins les mêmes idées et les mêmes valeurs : influences interculturelles, des médias, de l'environnement,...

Ainsi, les interprétations et réactions de chacun, seront différentes en fonction du milieu de vie. C'est donc pour toutes ces raisons que le comportement des uns peut paraître imprévisible, voire incompréhensible pour d'autres.

Parallèlement à ce constat, nous avons assisté à un appauvrissement (voire une disparition) des liens qui unissaient les personnes d'un même quartier. Les raisons sont diverses : éclatement des familles, désinvestissement dans la vie collective, individualisme, isolement, ...



## **Les conflits de voisinage**

Partant de ce ressenti, les comportements que les autres considèrent comme « normaux » et qui interfèrent dans notre vie personnelle sont souvent perçus comme dérangeants et incommodants. Les tentatives de communication, quand elles existent, n'offrent pas de résultat réel, car chacun conçoit le problème selon son propre point de vue.

Les conséquences de tels conflits, dont l'origine s'avère parfois insignifiante, peuvent avoir un grand impact sur les sentiments d'insécurité et la qualité de vie des parties concernées.

## **Quelles résolutions ?**

Bien souvent, les individus sont isolés dans les conflits qu'ils rencontrent avec leurs voisins. Plutôt que d'essayer de trouver des solutions négociées avec la partie adverse, leur seul recours est de s'adresser à la police ou à la justice. Les décisions rendues, le plus souvent par écrit, sans aucun contact entre les parties en conflit, laissent- bien souvent- les personnes insatisfaites et prêtes à saisir à nouveau ces instances à la moindre contrariété.



Nous avons donc besoin d'un instrument social qui permette la compréhension et qui retisse des liens entre les habitants d'un quartier. Une méthode qui explique les comportements et qui identifie l'origine des conflits, autorise la discussion et qui renforce simultanément la cohésion sociale. Ainsi est née la :

### ***Médiation volontaire***

La médiation volontaire consiste à faire appel, vous et votre voisin, à un médiateur qui facilitera le dialogue et vous aidera à trouver une solution ensemble. Si vous aboutissez à un accord, vous pouvez le faire approuver par un juge afin de le rendre obligatoire pour les deux parties. Vous pouvez aussi décider de faire constater l'accord par un notaire dans un acte authentique, ce qui a la même valeur.



## **Procédure en conciliation**

Avant d'entamer une procédure judiciaire, vous pouvez introduire une demande en conciliation (solution à l'amiable). Cette procédure est rapide et gratuite. Vous pouvez même la demander oralement au greffe (secrétariat) du tribunal. Le juge essaiera de réconcilier les deux parties mais n'imposera pas de solution. Si cela aboutit à un accord, le juge le consigne dans un procès-verbal qui a valeur de jugement.

## **Procédure judiciaire**

Il existe trois moyens d'intenter un procès. On peut :

- comparaître de manière volontaire
- introduire une requête
- assigner la partie adverse

Les parties peuvent décider de se présenter devant le juge de paix de manière volontaire. C'est ce qu'on appelle la comparution volontaire.

Pour certaines affaires, vous pouvez introduire une requête auprès du greffe de la justice de paix : vous y expliquez la nature du conflit, exposez les raisons de votre requête et donnez l'identité des personnes intéressées. Toutes les parties reçoivent un pli judiciaire leur demandant de comparaître devant le juge de paix.

Dans de nombreux cas, il faut faire appel à un huissier de justice qui citera la partie adverse à comparaître. Vous n'êtes pas obligé de consulter un avocat. Son aide peut cependant être utile, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires complexes.



# Dossier : La justice de paix : le tribunal près de chez vous

Le juge de paix est le juge le plus proche du citoyen. Il s'occupe de tous les problèmes que vous rencontrez, avec les habitants du quartier ou vos voisins, avec votre logement, etc.

Ce juge est effectivement présent dans de nombreux aspects du quotidien du citoyen, tout au long de sa vie.

Il essaye de donner une réponse à dimension humaine, de préférence en concertation avec les parties.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, le Juge de Paix a vu modifier ses compétences. Dorénavant, celui-ci est compétent pour toutes les affaires n'excédant pas un montant de 2.500,00 €.



Le Juge de Paix voit aussi ses compétences augmenter dans les matières du recouvrement des créances des distributeurs d'eau, de gaz, de téléphonie et d'électricité.

Ce dernier reste compétent pour les désignations d'administrateurs provisoires, chargés de s'occuper de personnes incapables de gérer leurs biens et leur propre personne.

D'autres compétences lui sont également conférées. Afin d'obtenir de plus amples informations, il suffit de se renseigner auprès du greffe, d'un avocat, d'un huissier de justice ou d'une organisation sociale qui propose une aide judiciaire.

Vous pouvez aussi vous adresser gratuitement aux maisons de justice pour obtenir un premier avis juridique d'un avocat dans le cadre de l'aide juridique de première ligne.

**Maison de Justice de Liège**

Boulevard de la Sauvenière 32, boîte 11 - 4000 Liège

Tél. 04 232 41 11 • Fax 04 221 10 22 • [maisondejustice.liege@just.fgov.be](mailto:maisondejustice.liege@just.fgov.be)



*Nous sommes extrêmement affectés par le décès de notre collègue Alain Thielens, survenu dimanche 19 novembre dernier, suite à une maladie incurable.*

*Agé de 55 ans, il était marié et père de quatre enfants.  
Nos premières pensées sont d'abord allées à sa famille.*

*Aux Habitations Sociales de Saint-Nicolas depuis 36 ans, Alain était un homme serviable, apprécié autant pour ces qualités humaines que professionnelles. Il accomplissait pour le compte de notre société, les travaux manuels de toute sorte parce qu'il était doté d'une grande polyvalence à l'ouvrage. Sa disparition laisse un grand vide.*

*Nous gardons le souvenir d'une personne disponible et dévouée caractérisé par son tempérament bien trempé et son bon cœur.*

*Nous remercions tous ceux, particulièrement nombreux, qui nous ont touchés par leurs témoignages et leurs gestes de sympathie.*

*Au revoir cher collègue.*





## DEVENIR MEMBRE D'UN COMITE CONSULTATIF DE LOCATAIRES ET DE PROPRIETAIRES (CCLP)

LE COMITE CONSULTATIF :  
UNE VRAIE PARTICIPATION, UNE REELLE REPRESENTATION  
DES LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES



**Profitez de l'occasion !**  
**Surveillez votre boîte aux lettres et posez  
votre candidature avant le 2 avril 2018 !**

### Un comité consultatif c'est quoi ?

Un comité, c'est un groupe d'habitants bénévoles représentant l'ensemble des locataires et propriétaires d'une société de logement.

Du 18 au 30 juin 2018 se tiendront les élections par correspondance des comités consultatifs de locataires et de propriétaires (« CCLP ») au sein des sociétés de logement de service public (« SLSP »). Vous serez appelé(e) à voter pour élire vos représentants auprès de votre société.

### LES ELECTIONS DU 18 AU 30 JUIN 2018

Un courrier vous parviendra dans les semaines à venir, reprenant :

- les conditions de candidature,
- les missions et obligations inhérentes aux futurs membres du CCLP.

### Deux dates à retenir

Lundi 2 avril 2018 • fin de dépôt des candidatures  
Du 18 au 30 juin 2018 • Elections

*Quelques-unes des jolies illuminations au sein de nos quartiers, bravo à nos locataires d'avoir enjolivé les rues et émerveillé les regards des grands et des petits !*





# Votre publicité dans notre journal :

**Raphaël BAERT • 04 224 77 77**  
**[secretariatdirection@logementsaintnicolas.be](mailto:secretariatdirection@logementsaintnicolas.be)**



**Editeur responsable :** Patrick LAMBRICHTS  
**Comité de rédaction et de lecture :**  
 Enissa CHAOUCH • Patrick LAMBRICHTS  
**Photographies :** Enissa CHAOUCH • Maxime WILLEMS  
**Graphisme et impression :**  
 Imprimerie **Gérôme** sa 

